

## Comité Syndical • Séance du 24/09/2013

### Compte rendu de réunion

Toutes les présentations sont disponibles sur L'Intranet du Syndicat Mixte (contacter le secrétariat en cas de perte de votre code)

14h35 : le quorum étant atteint, Hermeline MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte, ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

**I. Informations diverses**

**II. Dossiers techniques**

- a. Etude du projet de Saint Féliu d'Amont : État des lieux : **délibération n°1**
- b. Forages publics : réalisation de travaux de sécurisation pour les collectivités membres : **délibération n°2**
- c. Forages privés : proposition d'intervention du Syndicat mixte au travers d'une Déclaration d'Intérêt Général : **délibération n°3**

**III. Communication**

- a. Présentation de la stratégie de communication définie pour sensibiliser les différents publics : **délibération n°4**

**IV. Administration générale**

- a. Décision modificative n°1 – Budget Principal 2013 : **délibération n°5**
- b. Convention avec le Conseil Général pour la mise à disposition du poste de secrétariat du Syndicat Mixte : **délibération n°6**

H. Malherbe met au vote l'ordre du jour. Ce dernier est validé à l'unanimité.

Avant d'entamer cet ordre du jour, la Présidente met au vote le compte-rendu du précédent Comité Syndical (session du 27/03/2013). Ce dernier est validé à l'unanimité.

### **Informations prises par la Présidente en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués**

La Présidente expose :

**Marché « Fourniture de matériels techniques pour le suivi des nappes (suivi piézométrique) »** (délibération du 09/01/2013) : le marché a été attribué à l'entreprise OTT France pour un montant de 25 000 € sur trois ans.

Une demande d'aide a été transmise à l'Agence de l'Eau (taux de 50%) et au Conseil Régional (taux de 30%).

**Marché « Education aux nappes dans les écoles primaires du Roussillon années 2013-2014 et 2014-2015 »** (délibération du 05/02/2013) : le marché a été attribué au groupement d'associations LABELBLEU et CLRISTALS pour un montant de 17 120 € /an (soit 34 240 € pour les deux années du marché)

Une demande d'aide a été transmise à l'Agence de l'Eau (taux de 50%) et au Conseil Régional (taux de 30%).

H. Malherbe indique que l'appel à participation à ce projet a été transmis à toutes les écoles primaires de la plaine du Roussillon et que les dates limites d'inscription sont fixées au 30/09/2013 pour l'année scolaire 2013-14.

Elle incite les membres du Comité Syndical à transmettre l'information aux personnes concernées dans les différentes communes, le rôle des délégués du Syndicat Mixte étant de faire le relai.

### **Etat quantitatif des nappes**

H. Tachrift présente la situation pluviométrique de l'année 2012-13 et l'état des nappes au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Un bulletin est disponible sur le site internet du Syndicat Mixte.

### **Autres informations**

H. Malherbe donne la parole au directeur pour faire un point sur certaines opérations en cours :

- **Campagne « chlorures »** : le Syndicat Mixte assure annuellement une surveillance de l'évolution du biseau salé sur la bordure côtière en réalisant des prélèvements sur 120 ouvrages situés entre Leucate et Argelès. Cette campagne s'est déroulée courant septembre, les résultats sont attendus pour la fin de l'année.
- **Etude des relations canaux / nappes** : une expérimentation a été lancée par le Syndicat Mixte dans le secteur de la Têt entre Vinça et St Féliu d'Amont pour apprécier l'origine de l'eau des nappes (pluie ou canaux) à partir d'un traçage isotopique. 15 prélèvements pour analyses ont été réalisés courant septembre dans les nappes quaternaires, pliocènes, dans les canaux et dans la Têt. Si les



résultats sont probants, une étude plus complète pourrait être entreprise. Certains partenaires, comme le Syndicat Mixte du bassin versant de la Têt et l'Association des Canaux à l'Aval de Vinça, pourraient alors être intéressés à participer.

La réalisation de mesures sur les canaux semble pour certains délégués une approche intéressante.

H. Tachrift confirme mais précise que cela est difficile à entreprendre sur le terrain dans la mesure où le réseau de canaux et d'agouilles est très complexe. Cela nécessite des moyens importants, sur un secteur limité pour des résultats incertains et circonscrits. L'avantage de la méthode testée ici est qu'elle est « intégratrice », c'est-à-dire qu'elle doit donner des résultats sur un large secteur et s'exonérant des dizaines de mesures nécessaires et des erreurs inhérentes.

Cependant, si cette méthode donne des résultats intéressants, elle devra être complétée et validée localement par des mesures de terrain.

- **Avancée du SAGE** : Séverine Humbert chargée de mission SAGE fait un point sur l'avancement de la démarche SAGE : après avoir validé en 2012 l'état initial et les principaux enjeux, le SAGE est entré dans une démarche prospective : il s'agit d'évaluer l'évolution des nappes en fonction de l'évolution des usages et du climat à l'horizon 2030 afin de définir une stratégie d'action pertinente.

Différents scénarios sont étudiés. Une CLE élargie pour travailler aux scénarios est programmée le 14/11/2013. Tous les membres du Comité Syndical y sont conviés.

## Dossiers techniques (partie 1)

---

### Etude du projet d'irrigation de St Féliu d'Amont

H. Malherbe rappelle le contexte dans lequel le Syndicat Mixte a décidé de porter cette étude de faisabilité.

H. Tachrift rappelle les objectifs de l'étude et donne la parole à Jean-Philippe Luc, chargé d'étude à BRLi pour présenter les résultats de l'étude.

M. Benoit demande quelles sont les contraintes techniques et administratives qui ont poussé le bureau d'étude et le comité technique à écarter une alimentation du réseau d'irrigation par Las Canals.

JP. Luc indique que Las Canals appartient à la ville de Perpignan et que ce dernier fonctionne « en gravitaire ». La mise en place d'une station de mise sous pression, rendrait par nature cette dernière prioritaire alors que la commune de Saint Féliu d'Amont n'est pas sur son territoire.

H. Tachrift indique que Las Canals, actuellement, fonctionne exclusivement « en gravitaire » et qu'il manque des données techniques en termes d'hydraulique pour savoir dans quelle mesure la mise en place d'une telle station est techniquement possible et quelles seraient les conséquences en aval.

Il rappelle également que la ressource est un point clé de l'étude et que différentes solutions permettant de diminuer le débit de pointe de prélèvement ont été abordées : mise en place d'un bassin de stockage, utilisation du réseau sous pression de Thuir, mise en place de tours d'eau etc. Pour différentes raisons techniques ou financières, ces différentes solutions ont du être écartées.

H. Malherbe regrette qu'il n'y ait pas d'éléments techniques pour vérifier la possibilité d'utiliser Las Canals.

F. Bigotte fait remarquer que le projet constitue une garantie pour l'avenir de l'Alimentation en Eau Potable de PMCA et de Perpignan et que cette dernière a donc un intérêt dans la réalisation de ce projet et dans l'utilisation de Las Canals.

A. Puig indique que Las Canals transporte beaucoup d'eau et qu'il serait donc intéressant de la valoriser.

JF. Carrère, remarque que la problématique qualitative ne semble pas être abordée ici alors qu'elle est primordiale pour la préservation des nappes. Il souhaite l'interdiction des pesticides.

H. Tachrift précise que la problématique qualitative est prise en compte dans la mesure où le projet doit permettre de reboucher les puits et forages existants améliorant ainsi la protection des nappes.

M. Auzeville fait remarquer que le document de présentation remis aux membres du Comité Syndical utilise de nombreux sigles difficilement compréhensibles par un non spécialiste.

S. Gorce indique que le prélèvement dans la Têt représenterait 1,5 million de m<sup>3</sup> par an. Si un tel volume est difficile à solliciter dans le cadre de ce projet, cela veut-il dire que c'est le volume maximum dont on dispose encore sur ce bassin versant ?

H. Tachrift indique que le problème ne réside pas tant dans le volume en tant que tel mais surtout dans le débit de pointe qui serait mis en œuvre ponctuellement durant la période la plus critique de l'année pour la Têt.

E. Puigmal demande quelle est la position de l'Etat vis-à-vis de ce projet.

H. Tachrift indique qu'il n'a pas eu de réponse officielle mais qu'oralement le chef du service eau de la DDTM lui a indiqué qu'une autorisation serait délivrée pour ce projet si ce dernier est intégré au PGRE en cours de rédaction actuellement par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT).



E. Puigmal indique que ce point est très important puisqu'il ne s'agit pas de réaliser des séries d'étude pour finalement se voir refuser l'autorisation.

S. Humbert fait remarquer que le PGRE cherche actuellement des pistes pour maintenir un certain débit dans le fleuve en période d'étiage en limitant les prélèvements existants et qu'il s'agit donc d'y intégrer ici un nouveau prélèvement non négligeable en période d'étiage.

D. Benoit fait remarquer que la rédaction et la mise en œuvre du PGRE est une démarche longue.

H. Malherbe souligne que la mise en place du PGRE doit permettre d'éviter le classement en ZRE du fleuve Têt. Ce classement est pris par le préfet de bassin, à Lyon. Il s'avère que les Pyrénées-Orientales constituent le seul département de la Région dont la ressource en eau ne dépend pas du Rhône.

La question du délai pour la mise en œuvre d'un tel projet est abordée.

JP. Luc apporte les éléments de réponse suivants : l'ASL et la commune de St Féliu d'Amont sont très demandeurs et souhaitent que le projet soit mis en place le plus rapidement possible. Cependant, il existe des contraintes administratives : l'ASL doit se transformer en ASA au préalable. Par ailleurs, la réalisation d'une nouvelle prise d'eau dans la Têt nécessitent des dossiers d'autorisations et notamment l'étude environnementale « étude faune / flore » pour laquelle une année est généralement nécessaire. Si l'on souhaite utiliser Las Canals, il est nécessaire d'avoir au préalable un positionnement des différentes collectivités ainsi que les éléments techniques relatifs au fonctionnement hydraulique du canal. La mise en service du réseau ne pourrait vraisemblablement pas être possible avant 2016.

A. Puig trouve dommage que la piste « Têt » ait été privilégiée. Il demande pourquoi un chiffrage du projet n'a pas été pris en compte avec la mise en place d'une station sous pression sur Las Canals.

JP. Luc indique que cela a été fait mais que ça ne réduit pas les coûts sur le réseau lui-même. Cependant, cette piste ne pouvant être poursuivie, l'étude s'est orientée vers une prise d'eau dans la Têt.

H. Tachrift indique qu'en reprenant les différentes estimations faites dans le cadre du rapport, la création d'une prise d'eau sur la Têt plutôt que sur Las Canals entraîne une augmentation de l'ordre de 1 million d'euros sur le coût total du projet.

M. Auzeville s'interroge sur les coûts de fonctionnement du projet définis ici.

JP. Luc répond en indiquant que pour l'agriculteur, ne prenant pas en charge les investissements, le coût de fonctionnement serait sensiblement équivalent à celui qu'il supporte actuellement, c'est-à-dire de l'ordre de 500 € / ha (modèle bâti sur 20 ans). Il précise que la prise d'eau sur la Têt nécessite un relevage (point bas de la commune) qui entraîne une dépense énergétique plus importante que si la prise d'eau était réalisée sur Las Canals (point haut de la commune).

H. Malherbe indique qu'à la lumière des éléments techniques et des délais indiqués ici, il apparaît nécessaire de remettre sur la table l'hypothèse d'une utilisation de Las Canals. De ce qui a été présenté aujourd'hui, il ressort en effet qu'il n'est pas plus difficile de travailler sur la piste « Las Canals » que sur une nouvelle prise d'eau dans le fleuve qui dépend du PGRE de la Têt.

A l'issue de ces discussions, la Présidente propose de voter une délibération prenant acte de la présentation de l'étude.

***La délibération n°1 donnant acte de la présentation de l'étude du projet d'irrigation de Saint Féliu d'Amont est votée à l'unanimité.***

Etant donné le temps pris pour ce débat, et dans la mesure où Nicole Marie de l'Agence KFH a fait le déplacement pour présenter le travail réalisé par son agence, H. Malherbe propose de modifier le déroulement de l'ordre de jour et d'aborder maintenant le point « Communication » avant de revenir aux dossiers techniques.

Cette modification est validée à l'unanimité.

## **Communication**

---

L'agence KFH a été retenue pour définir la stratégie de communication du Syndicat Mixte pour sensibiliser tous les publics.

La parole est donnée à Nicole Marie, de l'Agence KFH Communication pour qu'elle présente le travail réalisé pour le compte du Syndicat Mixte.

A. Puig indique que l'accent doit être mis sur le jeune public.

H. Tachrift approuve et encourage donc les membres du Comité Syndical à diffuser l'information à leur collectivité concernant le programme pédagogique mis en place par le Syndicat mixte.

S. Gorce demande le coût de cette action.

H. Tachrift indique que la réalisation des outils et des actions ont été chiffrés indépendamment et que le Syndicat Mixte dans le cadre du marché (lot 2) s'est fixé un coût maximum annuel de 30 000 € pour ces actions.

En l'absence d'autres remarques, la Présidente propose de passer au vote.

***La délibération n°4, donnant acte à la Présidente de la présentation de la stratégie de communication du Syndicat Mixte est adoptée à l'unanimité.***



### **Marché de travaux relatifs aux forages publics**

H. Tachrift présente l'action proposée.

H. Malherbe indique que le rebouchage des forages communaux doit s'accompagner d'une information de la collectivité vis-à-vis de sa population pour sensibiliser tout le monde à cette problématique. Elle demande, dans la mesure du possible que ceci soit formalisé dans la convention qui lie la commune et le syndicat mixte pour la réalisation des travaux.

En l'absence d'autres remarques, le Comité Syndical est appelé à voter sur ce point.

***La délibération n°2 visant au rebouchage de forages communaux et à l'entretien du parc piézométrique du Syndicat Mixte est validée à l'unanimité.***

### **Action concernant les forages privés.**

H. Tachrift présente l'action proposée.

M. Erre demande si les puits sont concernés.

H. Tachrift indique qu'à priori, la priorité sera donnée aux ouvrages captant les eaux du pliocène, donc essentiellement des forages. Cependant, selon les cas, certains ouvrages du quaternaires, dont les puits, sont susceptibles d'être concernés.

H. Malherbe demande quelle est la position de l'Agence de l'Eau et de la Chambre d'Agriculture sur cette action.

H. Tachrift indique que les discussions menées avec les techniciens des différentes institutions sur le sujet sont positives.

En l'absence de remarque, l'assemblée délibérante est appelée à voter.

***La délibération n°3 visant à initié une procédure de « Déclaration d'Intérêt Général » pour les travaux sur les forages privés sous réserve d'une implication de la Chambre d'Agriculture et de l'Agence de l'Eau est adoptée à l'unanimité.***

H. Malherbe s'excuse car elle ne peut rester. M. Casadevall, Vice-président, préside donc la fin de la séance.

**Décision Modificative n°1**

H. Tachrift présente la modification envisagée qui reste minime par rapports aux grands équilibres budgétaires votés en mars 2013.

En l'absence de remarque, l'assemblée est appelée à délibérer.

***La délibération n°5 portant sur la Décision Modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.***

**Convention de mise à disposition de Marianne BOTET**

H. Tachrift présente la situation et la convention de mise à disposition proposée.

En l'absence de remarque, M. Casadevall propose de passer au vote.

***La délibération n°6 relative à la convention de mise à disposition de Marianne BOTET est adoptée à l'unanimité.***

**LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE  
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES  
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON**



**HERMELINE MALHERBE**